



Office fédéral de la santé publique
Assurance-maladie et accidents
3003 Berne

Berne, le 11 août 2011

Projets de modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du 12 avril 1995 sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie dans le cadre de la 3^e actualisation de l'annexe II de l'Accord sur la libre circulation des personnes.

Procédure d'audition

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position sur les projets de modification des ordonnances susmentionnés et les commentaires y relatifs.

Le Parti socialiste suisse a pris connaissance des adaptations proposées. Ces dernières n'appellent pas de remarques particulières de sa part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti Socialiste Suisse

Christian Levrat, Président

Valérie Werthmüller, secrétaire politique